

Salle communale à Sorens

102 **ALPES**

L'EAU DE LA FORÊT

Le « petit ruisseau » (1) : l'eau s'écoule de la montagne (2) vers l'aval, et va, jusqu'à son « embouchure », former une zone d'écoulement dite « bassin versant » (3). Au pied de la montagne, l'eau s'écoule vers la mer ou vers un lac.

Le « grand ruisseau » (4) : l'eau s'écoule de la montagne (2) vers l'aval, et va, jusqu'à son « embouchure », former une zone d'écoulement dite « bassin versant » (3). Au pied de la montagne, l'eau s'écoule vers la mer ou vers un lac.

1. Le ruisseau
2. La montagne
3. Le bassin versant
4. Le grand ruisseau
5. La mer
6. Le lac
7. Le grand ruisseau
8. La mer

LE BASSIN VERSANT

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné.

LE BASSIN VERSANT

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné. Il est délimité par une ligne de crête, dite « ligne de partage des eaux ».

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné. Il est délimité par une ligne de crête, dite « ligne de partage des eaux ».

Le « grand ruisseau » (4) : l'eau s'écoule de la montagne (2) vers l'aval, et va, jusqu'à son « embouchure », former une zone d'écoulement dite « bassin versant » (3). Au pied de la montagne, l'eau s'écoule vers la mer ou vers un lac.

Le grand ruisseau (4) : l'eau s'écoule de la montagne (2) vers l'aval, et va, jusqu'à son « embouchure », former une zone d'écoulement dite « bassin versant » (3). Au pied de la montagne, l'eau s'écoule vers la mer ou vers un lac.

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné. Il est délimité par une ligne de crête, dite « ligne de partage des eaux ».

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné. Il est délimité par une ligne de crête, dite « ligne de partage des eaux ».

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné. Il est délimité par une ligne de crête, dite « ligne de partage des eaux ».

Le bassin versant est la zone d'écoulement de l'eau vers un point donné. Il est délimité par une ligne de crête, dite « ligne de partage des eaux ».

Affiches

Disponibles en format pdf sur le site

www.alpeau.org

Ebauche du guide

Etat de novembre 2009

- Document général:
 - Gestion forestière et eau potable
- Guide 1: Protection des sources
 - Aides pratiques à la protection des sources
- Guide 2: Pratiques forestières
 - Aides pratiques à la gestion sylvicole
- Guide 3: Contractualisation
 - Modèles de contrat

Nouvelle structure du guide

Octobre 2010

Basée sur l'analyse des situations et des contextes

Public cible : forestiers et hydrogéologues

Guide pratique (simple et nombre de page limité)

Site internet de référence

Rapport final Alpeau

Guide des bonnes pratiques

Volet « Vulnérabilité des aquifères forestiers »

- Clé de détermination pour l'évaluation de la vulnérabilité d'un site (facteurs: pente, couverture forestière, type d'humus, etc.)
- Recommandations de gestion en fonction de la vulnérabilité et des périmètres de protection : **sylviculture - desserte et l'exploitation – ouvrages (captages)**
- Présentation de modèles

Guide des bonnes pratiques

Volet « Contractualisation »

- Argumentaire de mise en valeur de la prestation de la forêt en matière de protection de l'eau souterraine
- Recommandations pour la mise en oeuvre
 - acquisition foncière
 - politique publique
 - contrats privés (gré à gré)

Prochaines étapes

Mise en place d'un comité de rédaction

Préparation d'un planning

1^{ère} proposition au prochain Copil